



FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES PARENTS

Q. Qu'est-ce que le BILA?

R. Le BILA est le « bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée ». Le BILA est un guichet centralisé des inscriptions des parents à la recherche d'une place dans un service de garde à contribution réduite (7\$ par jour).

Q. Comment puis-je inscrire mon enfant au BILA?

R. Les parents peuvent s'inscrire au www.bila.ca ou par téléphone au 418 842-2521 poste 2 ou sans frais au 1 877 342-2521 poste 2.

Q. Sur le site Internet www.bila.ca, pourquoi certains services de garde ont la mention « non participant » ?

R. Ces services de garde n'ont pas encore adhéré au BILA. Vous devez communiquer avec eux pour inscrire votre enfant sur leur liste d'attente.

Q. Comment m'assurer que mon enfant est inscrit au BILA?

R. Dès que vous aurez complété l'inscription en ligne de votre enfant, vous recevrez aussitôt un courriel de confirmation. Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation d'inscription, veuillez communiquer avec nous. Vous avez accès en tout temps à votre dossier grâce à votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Q. Comment puis-je obtenir les coordonnées des services de garde subventionnés?

R. Visitez le site du Ministère de la Famille et des Aînés : <http://www2.mfa.gouv.qc.ca/services-en-ligne/localisateur/liste.htm>

Q. Comment se fait l'attribution des places?

R. L'attribution des places s'effectue à partir de différents critères ;

- les priorités indiquées par le SDGE;
- la date d'inscription sur la liste d'attente;
- le groupe d'âge;
- la date de fréquentation souhaitée;
- le type de service de garde (CPE, garderie, milieu familial);
- le secteur;
- le type de besoin (temps plein, temps partiel, temps atypique);
 - Temps partiel : Lorsqu'une place à temps partiel est disponible (4 jours et moins), cette place est offerte aux parents ayant sélectionné le temps partiel.
 - Temps plein : Lorsqu'une place à temps plein est disponible, cette place est offerte aux parents ayant sélectionné le temps plein.
 - Temps atypique : Lorsqu'une place à horaire atypique est disponible (de soir, de fin de semaine, sur rotation...) cette place est offerte aux parents ayant sélectionné le temps atypique.

Le BILA téléphone au parent et un délai de **24 heures** lui est accordé pour répondre avant d'offrir la place au parent suivant.

- Q. J'aimerais choisir plus que 3 services de garde**
- R. Votre enfant est automatiquement inscrit à tous les services de garde participants situés dans les villes ou secteurs sélectionnés. Vous pouvez choisir jusqu'à 3 villes ou secteurs et ce, pour chacun des types de services de garde. Par exemple, si vous sélectionnez un CPE de l'arrondissement de Beauport, vous êtes automatiquement inscrit à tous les CPE participants de ce secteur. Toutefois, si vous désirez vous inscrire **uniquement** auprès d'un service de garde en particulier, vous devez l'indiquer dans les commentaires. Ainsi nous communiquerons avec vous seulement si une place se libère dans **ce** service de garde.
- Q. Si je refuse une place, est-ce que vous retirerez le nom de mon enfant de la liste d'attente centralisée?**
- R. Non, nous validerons avec vous les renseignements inscrits dans votre dossier afin qu'ils correspondent à vos préférences et à vos besoins.
- Q. Je déménage dans une autre région. Est-ce que mon enfant conservera sa date d'inscription?**
- R. Les Bureaux d'inscription sur une liste d'attente centralisée (BILA) sont régionaux. Si vous déménagez à l'intérieur de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches, vous conservez votre date d'inscription. Si vous déménagez à l'extérieur, vous devez vous inscrire auprès du guichet de cette région.
- Q. J'ai moi-même trouvé une place pour mon enfant. Est-ce que son nom demeurera quand même sur la liste d'attente centralisée?**
- R. Si vous le souhaitez, oui. Cependant, pour des fins statistiques, il est important de l'indiquer dans votre dossier. Vous avez accès en tout temps à votre dossier grâce à votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.
- Q. Je désire retirer le nom de mon enfant de la liste d'attente centralisée. Que dois-je faire?**
- R. Vous devez nous aviser par courriel au bila@rcpegc.org ou par téléphone au 418 842-2521 poste 2 ou sans frais au 1 877-342-2521 poste 2 et nous procéderons à l'archivage de votre dossier. Sachez que nous pourrions réactiver votre dossier en tout temps, à votre demande.
- Q. J'ai inscrit mon enfant sur la liste d'attente de plusieurs services de garde AVANT l'arrivée du BILA. Est-ce que je conserverai ma date d'inscription?**
- R. La date retenue sera la plus ancienne affichée sur les listes d'attente transmises par les services de garde participants.
- Q. Je suis enceinte, puis-je inscrire mon enfant?**
- R. Oui, les femmes enceintes peuvent inscrire leur bébé à naître. Après la naissance, elles devront mettre à jour le dossier (date de naissance, sexe, prénom).

Q. J'ai fait une fausse couche. Puis-je conserver ma date d'inscription?

R. SVP, nous aviser par courriel au bila@rcpeqc.org ou par téléphone au 418 842-2521 poste 2 ou sans frais au 1 877-342-2521 poste 2 afin que la fiche soit retirée de la liste d'attente centralisée. Seules les inscriptions pour des bébés conçus ou des enfants déjà nés sont retenues par le BILA.

Q. Est-ce que le BILA respecte la politique d'admission des services de garde?

R. Oui, la politique d'admission du service de garde est respectée pour combler les places. Voici quelques exemples :

Fratrie

Certains services de garde qui ont adhéré au BILA privilégient les frères ou sœurs d'un enfant qui fréquente leur service de garde. Si tel est votre cas, il est important de répondre à la question « l'enfant pour lequel vous faites une demande a-t-il un frère ou une sœur qui fréquente un service de garde »?

Localité

Certains services de garde qui ont adhéré au BILA priorisent les enfants qui résident dans leur localité. Il est important de modifier votre adresse de résidence si celle-ci change. Vous avez accès en tout temps à votre dossier grâce à votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Il y a un service de garde affilié à mon milieu de travail. Suis-je priorisé?

Certains services de garde qui ont adhéré au BILA ont des ententes particulières avec une entreprise privée ou publique. Si tel est votre cas, il est important de répondre correctement à la question « Y a-t-il un service de garde affilié à votre milieu d'études ou de travail »?

Je suis un parent aux études. Suis-je priorisé?

Certains services de garde qui ont adhéré au BILA ont des ententes avec des établissements d'enseignements et des commissions scolaires. Si tel est votre cas, il est important de répondre correctement à la question « Y a-t-il un service de garde affilié à votre milieu d'études ou de travail »?

Mon enfant est handicapé. Est-ce qu'il est priorisé?

Certains services de garde qui ont adhéré au BILA priorisent les enfants handicapés. Si tel est le cas de votre enfant, il est important d'en faire mention dans la section « Besoins particuliers » du formulaire d'inscription en ligne.

Q. J'ai apporté des modifications à mon dossier. Est-ce que ma date d'inscription a été changée?

R. Non, vous pouvez apporter des changements à votre dossier en tout temps et cela ne modifie en rien la date d'inscription de votre enfant. Cependant, si vous déménagez dans une autre région, nous vous suggérons de vous inscrire dès que possible au guichet centralisé de cette région.

DÉFINITIONS :

Que signifie « service à temps partiel »?

L'expression « temps partiel » s'applique à un horaire inférieur à 5 jours par semaine.

Que signifie « service atypique »?

L'expression « service atypique » s'applique à un horaire situé en dehors du cadre de la "semaine normale". Les formes les plus connues sont les horaires de soirs, de nuit, de fins de semaine ou les horaires rotatifs.

LES DÉFINITIONS CI-DESSOUS PROVIENNENT DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS.

Centre de la petite enfance (CPE)

Un centre de la petite enfance (CPE) est un organisme sans but lucratif ou une coopérative dont au moins les deux tiers du conseil d'administration sont composés de parents utilisateurs du service. Le CPE offre des places à contribution réduite (7 \$ par jour), une installation peut accueillir au plus 80 enfants, un CPE peut compter plusieurs installations.

Garderie

Une garderie est généralement une entreprise à but lucratif qui fournit des services de garde. Une garderie peut accueillir un maximum de 80 enfants. Elle a l'obligation de former un comité consultatif de parents composé au minimum de cinq parents utilisateurs. La plupart des garderies ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), ils offrent alors des places à contribution réduite (7 \$ par jour). Certaines garderies ne sont pas subventionnées et fixent elles-mêmes la contribution que doit payer le parent.

Bureau Coordonnateur (BC) de la garde en milieu familial

Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est un titulaire de permis agréé par le MFA pour coordonner, dans un territoire délimité, les services de garde en milieu familial. Le bureau coordonnateur est responsable de coordonner les services de garde éducatifs offerts par les responsables d'un service de garde en milieu familial, de surveiller l'application des normes établies par règlement et de maintenir un service d'information destiné aux parents.

Responsable de garde en milieu familial (RSG)

La garde en milieu familial est un service fourni par une personne dans sa résidence privée. Ainsi, lorsqu'elle est reconnue et accréditée par un Bureau Coordonnateur, cette personne offre des places à contribution réduite (7\$ par jour) à un maximum de 6 enfants, dont 2 au plus peuvent avoir moins de 18 mois. Si elle est assistée d'un autre adulte, elle peut recevoir de 7 à 9 enfants, dont 4 au plus peuvent avoir moins de 18 mois.